



# À QUOI RESSEMBLE LA JUSTICE BELGE?

LE POUVOIR JUDICIAIRE EST UN DES TROIS POUVOIRS INDÉPENDANTS QUI COMPOSENT L'ÉTAT BELGE:

- LE POUVOIR LÉGISLATIF FAIT LES LOIS.
- LE POUVOIR JUDICIAIRE RÉGLE LES LITIGES.
- LE POUVOIR EXÉCUTIF APPLIQUE LES LOIS.

LES PRINCIPAUX ACTEURS:

- LES JUSTICIAIBLES
- LES AVOCATS
- LES JUGES ET LES CONSEILLERS
- LE MINISTÈRE PUBLIC

LES COURS ET LES TRIBUNAUX SONT RÉPARTIS ENTRE LA JUSTICE PÉNALE ET LA JUSTICE CIVILE.

LA JUSTICE PÉNALE S'OCCUPE DE LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS.

LA JUSTICE CIVILE S'OCCUPE DU DROIT SOCIAL (CONTRAT DE TRAVAIL), DU DROIT CIVIL (MARIAGE, BAIL) ET DU DROIT COMMERCIAL (CONCURRENCE, FAILLITE...)

**NIVEAU 1**  
LES TRIBUNAUX DE POLICE TRAITENT DES CONTRAVENTIONS ET DE TOUTES LES INFRACTIONS DU CODE DE LA ROUTE.

**NIVEAU 1**  
LA JUSTICE DE PAIX S'OCCUPE DES LITIGES CIVILS, COMMERCIAUX ET LOCATIFS.

**NIVEAU 2**  
POUR LES DÉLITS C'EST LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

**NIVEAU 2**  
LES TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE COMPRENENT LES CHAMBRES CIVILES QUI PRONONCENT LES DIVORCES ET TRAITENT EN APPEL LES DÉCISIONS DES JUGES DE PAIX, LES TRIBUNAUX DE COMMERCE, LES TRIBUNAUX DU TRAVAIL.

LA COUR DE CASSATION SE PRONONCE UNIQUEMENT SUR LA MANIÈRE DONT LA LOI A ÉTÉ APPLIQUÉE, NE RÉEXAMINE JAMAIS UN JUGEMENT PRONONCÉ PAR UN AUTRE TRIBUNAL.

**NIVEAU 3**  
LES CRIMES LES PLUS GRAVES, LES DÉLITS POLITIQUES ET LES DÉLITS DE PRESSE SONT JUGÉS PAR LA COUR D'ASSISES.

LE TRIBUNAL TRAITÉ AUSSI DES AFFAIRES EN APPEL DU TRIBUNAL DE POLICE.

**NIVEAU 3**  
LES INSTANCES D'APPEL SONT COMPOSÉES DES COURS D'APPEL POUR LES APPELS CONTRE DES JUGEMENTS DES TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DES TRIBUNAUX DE COMMERCE, ET DES COURS DU TRAVAIL POUR LES APPELS CONTRE LES JUGEMENTS DU TRIBUNAL DU TRAVAIL.

APPEL

APPEL

APPEL